

## **DECISION N°1167/OAPI/DG/DGA/DAJ/SCG**

**Portant rejet de la désignation de l'OAPI et radiation de l'enregistrement de la marque « HONOR FLYPODS » n° 108816**

### **LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

- Vu** le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du 27 juin 1989 ;
- Vu** le Règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ;
- Vu** l'Accord portant révision de l'Accord de Bangui du 2 mars 1977 instituant une Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle ;
- Vu** l'Annexe III dudit Accord et notamment son article 18 ;
- Vu** le Règlement relatif à l'enregistrement international des marques du 14 décembre 2014 ;
- Vu** la désignation de l'OAPI relative à l'enregistrement international n° MD/8/2019/1468069 de la marque « HONOR FLYPODS » ;
- Vu** le certificat d'enregistrement n° 108816 de la marque « HONOR FLYPODS » ;
- Vu** l'opposition à cet enregistrement formulée le 10 mars 2020 par la société APPLE, INC , représentée par le Cabinet AKKUM, AKKUM & ASSOCIATES ;
- Vu** la notification de refus provisoire de protection fondé sur une opposition n° 011/2020/OAPI/DG/DGA/DMSD/DAJ/SCG/Madrid du 27 mars 2020 communiquant l'avis d'opposition au titulaire de la marque « HONOR FLYPODS » n° 108816 ;

**Attendu que** la marque « HONOR FLYPODS » a été déposée le 23 mars 2019 par la société HUAWEI TECHNOLOGIES Co. LTD et enregistrée au Bureau International de l'OMPI sous le N° MD/8/2019/1468069 et à l'OAPI sous le n°

108816 pour les produits de la classe 9, ensuite publiée au BOPI N° 08MQ/2019 paru le 12 septembre 2019 ;

**Attendu que** la société APPLE, INC fait valoir à l'appui de son opposition, qu'elle est titulaire des marques suivantes :

- « Ipod » n°55031 déposée le 25 juin 2006, dans les classes 9, 28,
- « POD » n°103023 déposée le 16 août 2018, dans les classes 9,
- « AIRPODS » n°85520 déposée le 22 septembre 2015, dans la classe 9,
- « EarPods » n°72586 déposée le 19 septembre 2012, dans la classe 9,
- « FLYPODS » n°110587 déposée le 13 août 2019 dans la classe 9 ;

**Que** par ces dépôts, elle dispose d'un droit de propriété exclusif sur le terme « PODS » conformément à l'article 7 de l'annexe III de l'Accord de Bangui qui s'étend non seulement sur le terme tel que déposé, mais aussi sur les termes qui lui ressemblent au point de créer une confusion ;

**Que** conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa b de l'Annexe III de l'Accord de Bangui, une marque ne peut être valablement enregistrée si elle est identique à une autre marque appartenant à un autre titulaire et qui est déjà enregistrée, pour les mêmes produits ou pour des produits similaires, ou si elle ressemble à une telle marque au point de comporter un risque de tromperie ou de confusion ;

**Que** la comparaison visuelle des signes en conflit laisse apparaître que la marque querellée reprend le terme « FLYPODS » qui est l'élément dominant et distinctif des marques en conflit ; que l'adjonction du terme « HONOR » ne la distingue pas de ses marques ;

**Que** bien que le terme « HONOR » soit en lettres capitales, le terme « FlyPods » constitue une imitation calligraphique de la série de ses marques « POD » dont le « P » en lettre capitale est précédée et suivie des lettres en minuscules ; que la ressemblance avec ses marques est telle que le public pourrait se tromper sur leur origine et penser qu'il s'agit d'une extension de ses marques ;

**Que** le déposant veut bénéficier de la réputation de ses marques afin de faire croire au consommateur qu'il existerait une relation avec la marque querellée et la série de ses marques « POD » ;

**Que** les marques couvrent des produits à la fois identiques et similaires de la classe 9 ;

**Que** l'usage de la marque querellée en relation avec les produits revendus est susceptible de créer la confusion dont le bénéficiaire est le déposant ;

**Attendu que** la société HUAWEI TECHNOLOGIES Co. LTD n'a pas réagi, dans les délais, à l'avis d'opposition formulée par la société APPLE, INC, rendant de ce fait applicables les dispositions de l'article 18 alinéa 2 de l'Annexe III de l'Accord de Bangui,

**DECIDE :**

**Article 1** : L'opposition à la désignation de l'OAPI à l'enregistrement international n° MD/8/2019/1468069 et à l'enregistrement n° 108816 de la marque « HONOR FLYPODS » formulée par la société APPLE, INC, est reçue en la forme.

**Article 2** : Au fond, la désignation de l'OAPI à l'enregistrement international n° MD/8/2019/1468069 de la marque « HONOR FLYPODS » est rejetée et l'enregistrement n° 108816 de la marque « HONOR FLYPODS » est radié.

**Article 3** : La présente radiation sera publiée au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle.

**Article 4** : La société HUAWEI TECHNOLOGIES Co. LTD, titulaire de l'enregistrement international n° MD/8/2019/1468069 et de l'enregistrement n°108816 de la marque « HONOR FLYPODS », dispose d'un délai de trois (3) mois, à compter de la réception de la présente décision, pour saisir la Commission Supérieure de Recours.

Fait à Yaoundé, le 1<sup>er</sup> juin 2021

(é) **Denis L. BOHOSSOU**